

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **22 (1904)**

Heft 167

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{te} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abgefordert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 5 Cts. die viergespaltene Borsizelle (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Internationale Wechselkurse. — Geschäftliche Lage in den Ver. Staaten von Amerika. — Konsulate. — Consuls. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau für den Registerbezirk Lebern, in Solothurn.

1904. 16. April. Die Aktiengesellschaft Spar- & Leihkasse Grenchen in Grenchen (S. H. A. B. Nr. 247 vom 1. Oktober 1897, pag. 1013) hat in ihren Generalversammlungen vom 31. März 1901 und 10. April 1904 ihre Statuten einer Revision unterzogen. Darnach ist das Aktienkapital von Fr. 162,000 auf Fr. 225,000 erhöht worden. Dasselbe ist eingeteilt in 2250 auf den Namen lautende Aktien à Fr. 100; es ist voll einbezahlt und kann auf Beschluss der Generalversammlung nach Bedürfnis erhöht werden. Durch die weiteren Statutenänderungen sind die im schweizerischen Handelsamtsblatte publizierten Tatsachen nicht verändert worden.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1904. 16. April. Die Firma J. Dettwyler-Tschopp Uhrenmacher in Liestal (S. H. A. B. Nr. 56 vom 14. März 1891, pag. 233) ist infolge Verzichts des Inhabers erloschen.

16. April. Die Firma Jos. Jecker in Gelterkinden (S. H. A. B. Nr. 3 vom 5. Januar 1900, pag. 10) ist infolge Konkurses des Inhabers von Amtes wegen gestrichen worden.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciafusa

1904. 18. April. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Ragaz-Leu & Co in Schaffhausen (S. H. A. B. Nr. 164 vom 15. Juli 1893, pag. 668) hat sich aufgelöst. Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet und die genannte Firma erloschen.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Zofingen.

1904. 16. April. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Aktiengesellschaft der Vereinigten Oel-, Kitt- & Kreide-Werke, vormals Plüss-Stauffer (Société anonyme des Fabriques d'Huile, Mastic et Blanc Mineral, ancien Plüss-Stauffer) in Oftringen hat in der Generalversammlung vom 6. April 1904 ihre Statuten rovidiert. Die im S. H. A. B. Nr. 457 vom 10. Dezember 1903, pag. 1826 publizierten Tatsachen sind dadurch nicht geändert worden.

16. April. Die Firma F. Jufer, in Zofingen (S. H. A. B. Nr. 270 vom 25. September 1896, pag. 1112) ist infolge des Todes des Inhabers erloschen.

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1904. 16. April. Die Aktiengesellschaft Arnold B. Heine & Co in Arbon (S. H. A. B. Nr. 108 vom 15. März 1904, pag. 430) erteilt Kollektivprokura an Arnold Bosshard, von Pfäfers (Zürich), und Joseph Hecht, von New-York, beide wohnhaft in Arbon.

Waadt — Vaud — Vand

Bureau de Lausanne.

1904. 14. avril. Suivant acte instrumenté par le notaire H. Vidoudez, l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 1904, de la Société immobilière lausannoise, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 4 décembre 1890, n° 175, page 848), a modifié les statuts de la dite société. Les modifications portent sur le point suivant: le capital social est réduit à la somme de soixante-quatre mille francs, représenté par douze-cent-quatre-vingts actions de cinquante francs, au porteur, entièrement libérées.

14. avril. Sous la dénomination de Union cycliste Vaudoise, il est constituée une société qui a pour but le développement de tout ce qui touche au cyclisme dans le canton de Vaud (bicyclette, motocyclette et automobile); la défense des intérêts des cyclistes en matière d'impôts ou d'autres taxes; de procurer à ses membres des avantages dans leurs voyages, achats et réparations et de leur faciliter le passage des frontières. La société a son siège à Lausanne. Elle se compose: a. de sections (clubs), b. de membres individuels actifs, c. de membres individuels passifs, d. de membres honoraires. Toute section (club) qui désire faire partie de la société doit en faire la demande écrite au comité-directeur en joignant à sa demande un exemplaire de ses statuts et la liste de ses membres actifs, le nombre de ceux-ci doit être au minimum de dix. Toute personne du sexe masculin ne faisant pas partie d'une section peut se faire recevoir membre de la société en faisant une demande écrite au comité-directeur. Les personnes du sexe féminin et les enfants au-dessous de 16 ans peuvent être reçus membres passifs de la société en faisant une demande écrite au comité-directeur. Toute personne qui aura rendu à la société des services signalés pourra être nommée membre honoraire. Les demandes de démission doivent être formulées par écrit au comité-directeur.

teur. La société est administrée et représentée par un comité de 14 à 23 membres élus pour trois ans par l'assemblée générale ordinaire. Le comité élit dans son sein un comité-directeur composé de: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, et un membre adjoint. Les membres du comité sont rééligibles. La société est engagée vis-à-vis des tiers par les signatures du président et du secrétaire ou du trésorier du comité signant deux à deux. La finance d'entrée d'un club dans la société est fixée à dix francs. La cotisation est de un franc au minimum par année et par membre. La cotisation annuelle des membres individuels actifs est de trois francs au minimum. Elle peut être portée à cinq francs au maximum si l'organe officiel et l'insigne sont fournis gratuitement. La cotisation des membres individuels passifs est de deux francs au minimum. Elle peut également être élevée à quatre francs par la fourniture gratuite de l'organe et de l'insigne. Chaque année une assemblée générale ordinaire aura lieu dans le courant du mois de février. Les assemblées sont convoquées par un avis dans l'organe officiel ou par carte de convocation. Les membres de la société n'encourent aucune responsabilité quant aux engagements de la société, ceux-ci n'étant garantis que par ses biens. Le président de la société est Henri Mauris, le secrétaire est Charles Fuchs, et le trésorier est Louis Cherpit, tous domiciliés à Lausanne.

14. avril. Il résulte d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société fédérale de Gymnastique, Section Bourgeoise de Lausanne, à Lausanne (F. o. s. du c. du 17 août 1896, n° 231, page 953), que le président de cette société est Arthur Jaccoud, le secrétaire est Emile Perrin, et le caissier est Eugène Laurent, les trois domiciliés à Lausanne.

14. avril. La société en nom collectif Chamot et Aebi, à Lausanne, boucherie (F. o. s. du c. du 30 avril 1887, n° 45, page 342), est dissoute ensuite du décès de l'associé Fritz Aebi; cette raison sociale est en conséquence radiée.

L'associée Louise née Aebi, veuve de Félix Chamot, de la Chaux, domiciliée à Lausanne, a repris sous la raison V^e Chamot-Aebi, à Lausanne, la suite des affaires ainsi que l'actif et le passif de la maison «Chamot et Aebi» qui vient de se dissoudre. Genre de commerce: Boucherie. 42, Rue Chaucrau.

Bureau d'Orbe.

16. avril. La société anonyme Société électrique du Châtelard près Vallorbe, à Vallorbe, a dans son assemblée générale du mardi 14 mars 1899, révisé ses statuts, et apporté par là les modifications suivantes aux faits publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce, du 14 avril 1896, n° 105, page 432. Le fonds social est porté de cent-cinquante-mille francs à deux-cent-mille francs, il est divisé en huit-cents actions de deux-cent-cinquante francs chacune (fr. 200,000, divisé en 800 actions de fr. 250 chacune), au porteur. Suivant l'article 24 des statuts, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres actionnaires au moins, et de cinq au plus. A l'assemblée générale du 15 mars 1902, le conseil d'administration a été nommé pour une nouvelle période de trois ans, et ceux qui ont la signature sociale, sont: Emile Magnenat, pharmacien, président; Samuel Jaquet, négociant, vice-président; Alfred Glardon, ingénieur, secrétaire, tous à Vallorbe. Deux d'entre eux engagent la société par leurs signatures collectives.

Bureau de Vevey.

14. avril. L'association Syndicat agricole de Corsier, dont le siège est à Corsier (Longpraz, les Monts) (F. o. s. du c. du 25 mars 1898, n° 96, page 394), fait inscrire que l'assemblée générale des membres de la dite association a désigné en qualité de secrétaire Christian Gafner, à La Chaux (Monts de Corsier) en remplacement de Robert Bürki démissionnaire. Les autres faits publiés ne sont pas modifiés. Aux termes des statuts de l'association, celle-ci est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures collectives du président, du vice-président et du secrétaire.

16. avril. Jules Sigismond, fils de François Chérix, de Bex, et Emile Alexis, fils du Félicien Philippon, de Vuippens, Marsens et Hauteville (Gruyère), les deux domiciliés à Vevey, ont constitué sous la raison sociale Chérix & Philippon, une société en nom collectif, dont le siège est à Vevey et qui a commencé le 15 février 1904. Genre de commerce: Mécanique de précision. Atelier et bureaux: A Vevey, Quai Sina, n° 19.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

1904. 16. avril. Alcide-Edouard Landry et Eugène-William Landry, des Verrières, domiciliés à Fleurier, ont constitué à Fleurier sous la raison sociale Landry frères une société en nom collectif ayant commencé le 1^{er} avril 1904. Cette maison reprend la fabrique de tours à pivoter et d'outils d'horlogerie de la maison «Landry et Co», à Fleurier (F. o. s. du c. du 30 avril 1901, page 626). Bureau: Rue Daniel Jeanrichard.

Genève — Genève — Ginevra

1904. 15. avril. Sous la dénomination de: Association auxiliaire pour la restauration du Temple de Saint-Gervais, il a été créé à Genève, par statuts du 29 novembre 1900, modifiés le 28 janvier 1903, une société régie par la disposition du titre 28 (art. 716) du C.-O. Le siège de la société est à Genève. Son but est de concourir avec la Ville de Genève, à la restauration du Temple de St-Gervais. Fait partie de la société toute personne qui déclare adhérer aux statuts de la société, et s'engage à payer une cotisation annuelle d'au moins un franc, ou une cotisation unique d'au moins dix francs. Tout sociétaire peut se retirer en tout temps de la société moyennant avertissement donné par écrit au Comité. Les sociétaires

ne sont tenus à aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de la société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. La société est dirigée par un comité de 14 membres au moins, nommés par l'assemblée générale pour un an et immédiatement rééligibles. Le comité choisit dans son sein un bureau de 5 membres nommés pour un an et immédiatement rééligibles. Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par la signature de deux membres du bureau. Les convocations ou avis aux sociétaires sont faits par la Feuille d'avis officielle de Genève. En cas de dissolution, les archives de la société seront remises aux archives de la Ville, et l'assemblée générale décidera de l'emploi des fonds disponibles, s'il y a lieu. Les membres du bureau sont: Henri Gambini, Alphonse Patru, Frédéric Delarue, Marius Pascalis et Henri Le Fort, tous demeurant à Genève.

15 avril. Suivant statuts adoptés le 7 janvier 1904, et sous la dénomination de: „Le Croissant“, Société laïque d'abstinence totale, il s'est constitué une société régie par le Titre 28 du C.O., et qui a pour but de lutter contre les abus de boissons alcooliques et travailler au relèvement des buveurs. Pour propager ses principes, elle exige de tous ses membres l'abstinence complète. Son siège est à Genève. Pour être reçu membre, il faut faire une demande par écrit au comité, être présenté par deux sociétaires, prendre un engagement d'abstinence d'au moins trois mois et verser la finance d'entrée qui est de un franc. Ne peut être admise aucune personne faisant déjà partie d'une société d'abstinence, quelle qu'elle soit. Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans révolus. Les sociétaires paient en outre une cotisation mensuelle de 50 centimes, susceptible d'être augmentée. Est considéré comme démissionnaire tout membre qui envoie sa démission par écrit, ou qui a violé son engagement. On sort aussi de la société par exclusion prononcée dans les cas prévus aux statuts. Les membres démissionnaires ou exclus ne pourront prétendre, en aucun cas, à un remboursement quelconque de la part de la société. La société est administrée par un comité de cinq membres, nommés pour une année, et rééligibles. Les signatures réunies du président, du trésorier et du

secrétaire engagent la société. Les convocations aux assemblées sont faites par avis postaux. Il n'est rien prévu dans les statuts en ce qui concerne la responsabilité individuelle des sociétaires à l'égard des engagements sociaux. En cas de dissolution de la société, son actif serait affecté à une société travaillant dans le même but que le „Croissant“. Le président est Pierre Gavallon; le trésorier est Gustave Cuvit; tous deux domiciliés aux Eaux-Vives; et le secrétaire est Frédéric Evêque, domicilié à Plainpalais.

15 avril. Dans leur assemblée du 30 mars 1904, les actionnaires de la société anonyme dite: Société Immobilière de la Rue G. Leschot, dont le siège est à Plainpalais (F. o. s. du c. du 1^{er} février 1901, n° 34, page 133), ont nommé Théophile Cosson, architecte, et Edmond Hess, entrepreneur, membres du conseil d'administration, en remplacement de Ch. Hensler, et de J. Della-Corte, décédés.

15 avril. Christian Sambuc, ingénieur, d'origine vaudoise, domicilié à Lausanne (où il est déjà et reste inscrit comme associé responsable de la société «C. Sambuc fils et Co.»), et Auguste Poncet, de Genève, domicilié au Prieuré (Petit-Saconnex), (où il est déjà et reste inscrit pour son compte personnel), ont constitué au Prieuré (Petit-Saconnex), sous la raison sociale: Sambuc et Poncet, une société en nom collectif qui a commencé le 15 avril 1904. Genre d'affaires: Installation du chauffage central à eau et à vapeur. Bureau: 8, Rue du Prieuré.

15 avril. La société en nom collectif Sechehaye et Henneberg, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 15 août 1900, n° 283, page 1135), est déclarée dissoute depuis le 25 mars 1904.

L'associé Emile Sechehaye, de Genève, y domicilié, est resté chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, dès cette date, sous la raison: Em. Sechehaye, à Plainpalais. Genre d'affaires: Fabrication et vente de matériaux de construction, à l'enseigne: «Briquetterie des Savoises». Locaux: Avenue de la Jonction. La maison donne procuration personnelle et distincte à Lucien Sechehaye, de Genève, domicilié aux Charmilles, et à Armand Kundig, de Genève, y domicilié.

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

Internationale Wechselkurse

(Sichtkurse).

	Schweiz		Amsterdam		Deutschland		Italien		London		Paris ¹⁾		Wien		New York 60 Tage
	Geld Fr.	Brief Fr.	Geld fl.	Brief fl.	Geld Mk.	Brief Mk.	Geld L.	Brief L.	Geld £	Brief £	Geld Fr.	Brief Fr.	Geld s.	Brief s.	
Schweiz pr. Fr. 100.—	—	—	—	—	80.98	81.06	99.75	99.85	Fr. 25.21 ^{1/2}	25.32 ^{1/2}	perte ^{1/2} / ₁₀₀	perte ^{1/2} / ₁₀₀	94.92 ^{1/2}	95. —	—
2. April	—	—	—	—	81.01 ^{1/2}	81.07 ^{1/2}	99.77 ^{1/2}	99.80	25.21	25.31	„ ^{1/2} / ₁₀₀	„ ^{1/2} / ₁₀₀	94.90	95. —	—
9. „	—	—	—	—	80.95	81.01	99.70	99.80	25.21	25.31	„ ^{1/2} / ₁₀₀	„ ^{1/2} / ₁₀₀	94.87 ^{1/2}	94.97 ^{1/2}	—
16. „	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Amsterdam pr. fl. 100.—	—	—	—	—	169.24	169.88	208.50	208.70	£ 12.06 ^{1/2}	12.11 ^{1/2}	205 ¹¹ / ₁₀₀	205 ¹¹ / ₁₀₀	198.55	198.80	—
2. April	208.75	209.05	—	—	169.29	169.42	208.10	208.30	12.06	12.11	205 ¹¹ / ₁₀₀	205 ¹¹ / ₁₀₀	198.45	198.65	—
9. „	208.80	209.05	—	—	169.27	169.43	208.20	208.40	12.05 ^{1/2}	12.10 ^{1/2}	205 ¹¹ / ₁₀₀	206 ¹¹ / ₁₀₀	198.62 ^{1/2}	198.87 ^{1/2}	—
16. „	208.90	209.20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Deutschland pr. Mk. 100.—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. April	123.40	123.47	—	—	—	—	123.15	123.25	Mk. 20.43	20.48	121 ¹¹ / ₁₀₀	121 ¹¹ / ₁₀₀	117.20	117.40	Mk. 4=94 ^{1/2} cts.
9. „	123.37	123.42	59.05	—	—	—	103.02 ^{1/2}	103.12 ^{1/2}	20.44	20.49	121 ¹¹ / ₁₀₀	121 ¹¹ / ₁₀₀	117.17 ^{1/2}	117.37 ^{1/2}	94 ¹¹ / ₁₀₀
16. „	123.41	123.47	59.02 ^{1/2}	59.05	—	—	123.07 ^{1/2}	123.17 ^{1/2}	20.43	20.48	121 ¹¹ / ₁₀₀	121 ¹¹ / ₁₀₀	117.15	117.35	94 ¹¹ / ₁₀₀
Italien pr. Lire 100.—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. April	100.22	100.34	—	—	61.25	61.38	—	—	L. 25.15 ^{1/2}	25.20 ^{1/2}	perte ^{1/2} / ₁₀₀	perte ^{1/2} / ₁₀₀	95.15	95.35	—
9. „	100.20	100.27	—	—	61.20	61.32	—	—	25.16 ^{1/2}	25.21 ^{1/2}	„ ^{1/2} / ₁₀₀	„ ^{1/2} / ₁₀₀	95.25	95.40	—
16. „	100.20	100.27	—	—	61.13	61.25	—	—	25.16	25.21	„ ^{1/2} / ₁₀₀	„ ^{1/2} / ₁₀₀	95.20	95.30	—
London pr. £ 1.—	—	—	—	—	£ 10=20.45 ^{1/2}	20.41	25.19	25.22	—	—	25.12 ^{1/2}	25.13 ^{1/2}	£ 10=23.71 ^{1/2}	23.91 ^{1/2}	—
2. April	25.25	25.26 ^{1/2}	12.03 ^{1/2}	—	204.66	204.74	25.18	25.21	—	—	25.12 ^{1/2}	25.18 ^{1/2}	239.75	239.95	4.84 ^{1/2} 4.87 ^{1/2}
9. „	25.25 ^{1/2}	25.26 ^{1/2}	12.07 ^{1/2}	—	204.04 ^{1/2}	204.59	25.18	25.20 ^{1/2}	—	—	25.13	25.14	239.67 ^{1/2}	239.90	4.85 4.87 ^{1/2}
16. „	25.24	25.25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paris pr. Fr. 100.—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. April	100.50	100.55	—	—	81.40	81.46	100.17 ^{1/2}	100.27 ^{1/2}	Fr. 25.11	25.16	—	—	95.50	95.62 ^{1/2}	£ 1 = Fr. 5.18 ^{1/2}
9. „	100.50	100.54	48.07 ^{1/2}	—	81.48 ^{1/2}	81.49	100.30	100.30	25.11	25.16	—	—	95.42 ^{1/2}	95.55	5.18 ^{1/2}
16. „	100.42	100.47	48.02 ^{1/2}	—	81.31	81.37	100.15	100.25	25.12	25.17	—	—	95.40	95.52 ^{1/2}	5.18 ^{1/2}
Wien pr. Kr. 100.—	—	—	—	—	85.18	85.26	105. —	105.10	Kr. 23.94	24.04	103 ^{1/2} / ₁₀₀	103 ^{1/2} / ₁₀₀	—	—	—
2. April	105.20	105.27	—	—	85.26	85.32	104.95	105.05	23.89 ^{1/2}	24.03 ^{1/2}	103 ^{1/2} / ₁₀₀	103 ^{1/2} / ₁₀₀	—	—	—
9. „	105.20	105.27	—	—	85.23	85.29	104.85	105. —	23.93	24.03	103 ^{1/2} / ₁₀₀	103 ^{1/2} / ₁₀₀	—	—	—
16. „	105.20	105.27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
New York pr. \$ 1.—	—	—	—	—	4.19	4.19 ^{1/2}	5.14	5.17	\$ —	—	5.14 ^{1/2}	5.15 ^{1/2}	—	—	—
2. April	5.16 ^{1/2}	5.17 ^{1/2}	—	—	4.19 ^{1/2}	4.19 ^{1/2}	5.14	5.17	—	—	5.14 ^{1/2}	5.15 ^{1/2}	—	—	—
9. „	5.16 ^{1/2}	5.17 ^{1/2}	—	—	4.19 ^{1/2}	4.19 ^{1/2}	5.14	5.17	49 ^{1/2} / ₁₀₀	49 ^{1/2} / ₁₀₀	5.14 ^{1/2}	5.15 ^{1/2}	—	—	—
16. „	5.17 ^{1/2}	5.18	—	—	4.19 ^{1/2}	4.19 ^{1/2}	5.14	5.17	—	—	5.14 ^{1/2}	5.15 ^{1/2}	—	—	—

Verschiedenes — Divers.

Geschäftliche Lage in den Ver. Staaten von Amerika. Die „New Yorker Handelszeitung“ schreibt in ihrer Wochenschau vom 9. April:

Auf Grund der geschäftlichen Resultate für die ersten drei Monate ist für das laufende Jahr, im Vergleich mit 1903, ein geringeres Geschäftsvolumen zu erwarten. Im übrigen bietet die Gesamtlage manches Ermutigende; es laufen z. B. aus dem Südwesten recht befriedigende Geschäftsberichte ein. Die Eisenbahnen überwinden allmählich die durch den strengen Winter verursachten Transportschwierigkeiten und der Frachtverkehr in westlicher Richtung beginnt wieder grossen Umfang anzunehmen. Der Versand von Kaufmannsgütern und Maschinerie nach dem Mittelwesten und Plätzen jenseits des Mississippi soll die für die diesmalige Saison gehegten Erwartungen übertreffen. Die Fabrikanten von landwirtschaftlichen Geräten und Maschinen haben ein sehr gutes Saisongeschäft zu verzeichnen, und für die von Monat zu Monat fortschreitende Besserung der Eisen- und Stahlindustrie liefert der neueste Geschäftsausweis der U. S. Steel Corp. einen Beleg. Die in dieser Woche erfolgte glückliche Beilegung des Bauarbeiterstreikes in New York stellt Wiederbelebung des Geschäftes in Baumatierien aller Art in Aussicht.

Trotz ansehnlicher Preisschwankungen behauptet sich Baumwolle auf dem ausserordentlich hohen Preise von 15 Cts. per Pfd. Die fortwährend knappen Anführer verursachen den Spinnern mehr Besorgnis, als den Verkäufern, und die wieder zunehmende Ausfuhr zeigt, dass auch im Ausland Knappheit an Baumwolle herrscht. Bezüglich der neuen Ernte liegen Meldungen aus Texas vor, laut welchen das Pflanzareal diesmal nicht nur ungewöhnlich gross ist, sondern die Bestellung des Bodens auch ungewöhnlich frühzeitig erfolgt. Die Weizensituation ist vorläufig höheren Notierungen nicht günstig, denn während im Innern des Landes die Ankünfte ziemlich umfangreich sind, ist die Ausfuhr auf ein sehr niedriges Niveau zurückgegangen. Provisionen verhalten sich in Sympathie mit den Cerealienmärkten.

In der industriellen Welt ist die Textilwarenbranche anscheinend am übelsten daran, es steht in der Baumwollbranche erneute allgemeine Produktionsbeschränkung bevor. Mit Rücksicht auf die ungeregelten Verhältnisse im Markt für Baumwollwaren, wie für das Rohmaterial, werden in Fall River, Mass., während der nächsten Zeit 65 Fabriken nur während den ersten vier Tagen der Woche im Betriebe sein. Auch in der Wollen- und Seidenwarenbranche sind viele Maschinen unbeschäftigt. Die Schuhwaren- und Fensterglasbranchen leiden unter Arbeiterschwierigkeiten. In der Eisen- und Stahlindustrie vermehrt sich dagegen stetig die aktive Kapazität und scheint weitere gute geschäftliche Entwicklung gesichert zu sein.

Konsulate. Der Bundesrat hat am 19. April dem zum Honorarkonsul Spaniens in Lenzburg beförderten bisherigen Vizekonsul Herrn Alfred Zweifel das Exequatur erteilt. Der Konsularbezirk des Herrn Zweifel wird nicht mehr aus den Kantonen Aargau und Unterwalden, sondern aus den Kantonen Aargau und Solothurn bestehen.

Consulats. Le conseil fédéral a, en date du 19 avril courant, accordé l'exequatur à Monsieur Alfred Zweifel, actuellement vice-consul d'Espagne, à la résidence de Lenzbourg, nommé consul d'Espagne à la même résidence. L'arrondissement consulaire de Lenzbourg, qui comprend aujourd'hui les cantons d'Argovie et d'Unterwald, est modifié et comprendra à l'avenir les cantons d'Argovie et de Soleure.

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Deutsche Reichsbank.			
7. April.	15. April.	7. April.	15. April.
Metallbestand	852,917,000	901,183,000	1,885,889,000
Wechselportef.	961,921,000	862,677,000	1,282,805,000
Notencirkulation	—	—	581,248,000
Kurzsch. Schulden	—	—	640,605,000

Der Liquidator: **Carl Gurths.**

à notre Caisse du II ^e	arrondissement à Bâle,
» » » » III ^e	» » Zurich,
» » » » IV ^e	» » St-Gall,

ainsi qu'aux Caisses des principales Banques suisses.

Buchdruckerei H. JENT in Bern. -- Imprimerie H. JENT à Berne.